



Entre Champagne et Brenne

Liste des délibérations présentées lors de la séance de Conseil Municipal
du mercredi 14 septembre 2022

Séance du mercredi 14 septembre 2022

Session ordinaire

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi quatorze septembre, à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Maur s'est réuni salle du conseil municipal.

Convocation : mardi 6 septembre 2022

Présents : M. RÉAU, Mme MERIOT, Mme VOITIER, M. BERGOUGNAN, Mme LIEGE-LEFRESNE, Mme TROCHON, M. MERIGOT, M. DUFRENOY, M. GEORGET, Mme LE FLOHIC, M. PIERRY, Mme IMBERT, M. VANDAMME, Mme RAFFINAT, M. BLIN, Mme ZAUG, M. LIMBERT, Mme PEYROUTET, M. DE VILETTE, M. DAMIEN.

Mme GRONDIN arrivée à 19h53

Absents ayant donné pouvoir :

- M. JOLIVET pouvoir à M. BLIN
- M. DAHURON pouvoir à M. VANDAMME
- Mme MOUILLEBET pouvoir à M. DAMIEN
- M. COATRIEUX pouvoir à M. GEORGET
- Mme GARCIA-BAUCHE pouvoir à M. RÉAU
- M. VIEIRA MARQUES pouvoir à Mme VOITIER

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres votants : 26

Secrétaire de séance : Mme TROCHON

- **Délibération n° 2022-09-01** : mise en place du compte épargne temps
- **Délibération adoptée à l'unanimité**
- **Délibération n° 2022-09-02** : Création poste adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2022-09-03** : Groupement de commande relatif à des travaux de réfection des voiries et des réseaux rues des Prés de derrière, impasse de la locature et rue de l'ancienne école à Villers les Ormes

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2022-09-04** : Groupement de commande relatif à des travaux de réfection des voiries et des réseaux rues des Prés de derrière, impasse de la locature et rue de l'ancienne école à Villers les Ormes

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2022-09-05** : Numérotation parcelles boulevard du Franc – parcelles BL 512-513-511

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2022-09-06** : Numérotation parcelles AR 705-706-707-708– Ancienne route de Tours

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2022-09-07** : Validation phase APD « projet alsh »
- ***Délibération adoptée par 18 VOIX POUR, 1 ABSTENTION de Mme MOUILLEBET, et 7 VOIX CONTRE de Mrs BLIN ; JOLIVET (pouvoir à M. BLIN) ; LIMBERT ; DAMIEN, DE VILETTE, Mmes PEYROUTET, ZAUG***

La secrétaire de séance

EVELYNE TROCHON

Le Maire

Ludovic RÉAU

